

**Description**

Cet habitat correspond à des bois dominés par le Châtaignier. Issus de plantations et d'une gestion très anciennes, ces boisements présentent un sous-bois semi-naturel composé d'espèces caractéristiques comme le Cormier, la Bruyère à balais, la Bruyère arborescente, la Callune, la Véronique officinale, des Genêts, des Vesces, des Fougères ou encore des Euphorbes.

Cet habitat se développe dans des sites frais et froids, généralement en versants nord entre 400 m et 750 m d'altitude, parfois à plus basse altitude dans quelques vallons froids et humides. Il s'établit souvent sur des sols peu évolués, parfois riches en cailloux, sur lesquels la litière est souvent limitée aux feuilles mortes de châtaignier.

Les vieux châtaigniers offrent de nombreux micro-habitats pour la faune, notamment pour les chauves-souris (cavités, fentes, écorces décollées...). Un seul vieux châtaignier peut abriter plusieurs dizaines voire centaines de chauves-souris !

Situation en PACA :

Dans le Var, cet habitat se retrouve dans le Massif des Maures et plus rarement dans le massif de l'Estérel et du Tanneron. Il se rencontre également dans les Alpes-de-Haute-Provence (Annot) et dans les Alpes-Maritimes (Estéron, Vésubie, Roya...).

Etat de conservation en France

MEDIT	ALPIN
mauvais	mauvais



Verger de châtaigniers dans les Maures - Photo : ONF, DOCOB Massif des Maures

ETAGE DE VEGETATION	
3000 m	NIVAL
2100 m	ALPIN
1600 m	SUBALPIN
900 m	MONTAGNARD
600 m	SUPRA-MEDITERRANEEN
100 m	MESO-MEDITERRANEEN
0 m	THERMO-MEDITERRANEEN



Photo : internet

Liens utiles

DOCOB :
www.side.developpement-durable.gouv.fr

Fiches INPN + cahiers d'habitats :
<http://inpn.mnhn.fr>

DREAL :
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r167.htm>

Vieux châtaigniers propices à la faune



Photo : ONF, DOCOB Massif des Maures

Facteurs de vulnérabilité

- habitat dépendant des pratiques sylvicoles.

Principales pratiques susceptibles d'avoir des incidences

- abandon des pratiques sylvicoles.

Actions favorables

- entretien des peuplements (rabattage et élagage, élimination des branches mortes et des rejets, protection des plaies), mais en tenant compte de la faune.
- maintien du pâturage (limitation de l'embroussaillage) ou des pratiques de coupes de taillis (petit bois).